



A l'attention de toutes les mairies,

À Lyon, le vendredi 22 novembre 2019

IMPORTANT

Objet : service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants du 1^{er} degré,

Madame, Monsieur le Maire

S'appuyant sur le rapport Delevoye paru au mois de juillet 2019, le gouvernement entend mettre en place un régime universel de retraite par points, supprimant ainsi les 42 régimes de retraites existants.

Aujourd'hui, le système de retraite et ses régimes, dont le régime général de la Sécurité sociale et son régime complémentaire (18 millions d'actifs et 14 millions de retraités), ceux des fonctionnaires et du secteur public, garantissent un droit universel à la retraite, fondé sur les meilleures années de la vie active pour les salariés.

Le régime unique par points se substituerait aux régimes actuels et, s'appliquant à tous, salariés et non-salariés, serait de facto entre les mains des seuls gouvernements, dont on sait que la gestion conduira à soumettre les droits à la retraite (pensions et âges) à des contraintes financières autres.

C'est pour ces raisons que le comité confédéral national de la CGT-FO réuni les 25 et 26 septembre a indiqué : « FO est prête à aller à la grève. FO soumet la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain pour empêcher et mettre en échec le projet Macron/Delevoye. »

Aujourd'hui, de nombreux appels intersyndicaux voient le jour pour, dans tous les secteurs professionnels, appeler les salariés à la grève à compter du 5 décembre pour le retrait du projet de réforme des retraites.

C'est le cas dans l'enseignement où, dans notre département, l'intersyndicale FNEC-FP FO, SNUIPP-FSU, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action, SUD Education, CNT et SNALC appelle les professeurs à la grève dès le 5 décembre.

Selon la loi du 20 août 2008, **les communes** assurent le service d'accueil **si le taux prévisionnel de grévistes est supérieur ou égal à 25%** des enseignants des écoles publiques maternelles et élémentaires.

Force Ouvrière revendique l'abrogation de cette loi qui vise notamment à restreindre le droit de grève des enseignants en les obligeant à se déclarer grévistes à l'avance et en contraignant les mairies d'organiser un service minimum d'accueil qui s'oppose de facto au droit de grève des enseignants.

Au vu du bouleversement induit par la réforme des retraites, qui pénaliserait tous les salariés, et en particulier les enseignants qui pourraient connaître une baisse des pensions allant jusqu'à 40%, au vu du fort mouvement social qui s'annonce, nous vous demandons de ne pas mettre en place le service minimum d'accueil à compter du jeudi 5 décembre.

L'Union Départementale CGT-FO du Rhône reste à votre disposition pour toute demande d'information ou de précision.

Pascal LAGRUE

Secrétaire Général

